

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARZE VILLAGES  
DU 22 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-deux du mois de juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs BEAUDOIN J.P, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, CHAPON, BELLARD, CONGNARD, CULLERIER, COURCELLE, DESPLATS, EDIN, JOBERT, GERFAULT, LENOGUE, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, ORIEUX, LE MARREC, BEAUDOIN P, TUFFIER, MAUXION.

**Absents excusés :** Mr CONGNARD André

Mme LOISON Katy donne pouvoir à Mme BEAUDOIN Pauline

**Convocation :** 18/06/2020

**Affichage :** 25/06/2020

**Secrétaire de séance :** Mme BELLARD Anne-Laure

**Observations sur le dernier compte-rendu :** Néant

**1 – DESIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs, ou coefficients de localisation).

Madame le Maire propose les noms suivants :

	Nom-Prénom	Adresse	Profession	Intérêts représentés
1	MAUGOUR Patrice	La Rangée - Jarzé	Agriculteur	FNB-TH
2	MARCHAISON Brigitte	56 Grand' rue - Jarzé	Retraitée	FB - TH
3	BELLIER Roland	La Chagnotterie - Jarzé	Retraité	FNB-TH-FB
4	MAIGNAN Michel	Les Boissonnières - Chaumont	Retraité	FNB-TH-FB
5	EDIN François	Le Pavement - Chaumont	Retraité	FNB-TH-FB
6	DE ROCHEBOUËT Emmanuel	La Rochebouët- Chaumont	Retraité	Bois
7	BERTRAND Paul	2 rue de la Tuffière- Lué	Artisan	FB
8	ROBERT Didier	La Perraudière- Lué	Agriculteur	FNB
9	GOURDON Yves	Le Pré- Lué	Retraité	TH
10	GUILLOU Maurice	Les Vaux- Lué	Retraité	TH
11	COUDRAY Jean-Claude	La Fréminière - Beauvau	Retraité	TH-FB
12	DE DREUZY Annick	Le Fou - Vouneuil sur Vienne	Retraitée	Bois
13	DE KERGOMEAUX Isabelle	Rouvoltz - Chaumont	Sans	FNB - TH - TB
14	PAINEAU Brigitte	35 rue H.Vandernotte - 44100 Nantes	Sans	FNB - Bois
15	BIGOT Fabien	La Pagerie - 49140 MARCE	Agriculteur	FNB - Agricole
16	FOURCHER Christian	La Benestière - Jarzé	Agriculteur	FNB - TH
17	LANGLAIS Jean-Pierre	La Grande Pâture - Jarzé	Retraité	FNB-TH-FB
18	COYEAUD Alain	9 rue des Vignes - Chaumont	Retraité	FNB-TH-FB
19	RAIMBAULT Emmanuelle	Chavigné - Chaumont	Agricultrice	FNB-TH-FB
20	LEMEUNIER Magalie	4 bis rue du calvaire - Chaumont	Secrétaire de direction	FNB-TH-FB
21	ROBERT Henri	Les Milliers - Lué	Retraité	FNB
22	FOIN Dominique	Le Tertre - Lué	Salarié	FB
23	DE LA PERRAUDIERE Bernard	La Perraudière - Lué	Retraité	FB
24	DESBOIS née CHOVEAU Catherine	4 rue de la Tuffière - Lué	Retraitée	FNB
25	BOURDIN Jean-Marie	14 rue du Prieuré - Beauvau	Ouvrier mécan	FNB-FB
26	JEAUDAU Marie Line	Richebourg - Beauvau	Professeure	FB
27	ADET Corinne	Inkermann - Beauvau	Gérante de gîte	FB-FNB
28	GOBEREAU Joël	Le Croc - Beauvau	Retraité	TH-FB-FNB
29	DRU Pascal	La Buissonnière - Marcé	Agriculteur	FNB
30	JOUSSAUME Cédric	La Gasnerie - Jarzé	Assureur	Bois
31	DUFRESNE Patrick	1 rue Saint Martin- Beauvau	Maçon	TH - FB
32	MONTANE Sylvie	24 rue de la Tranchardière - Beauvau	Retraitée	TH - FB

**Décision du Conseil Municipal :** Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## 2 – CCALS

### 2-a Désignation des commissaires titulaires et suppléants pour la commission intercommunale des impôts directs (CCALS)

Madame le Maire informe que suite à l'élection du nouveau conseil communautaire de la CCALS, le 8 juin 2020, la commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit obligatoirement être renouvelée et ce, avant le 8 août 2020.

La commune de Jarzé Villages doit proposer 4 noms pour la désignation des commissaires.

**Décision du Conseil Municipal :** Le Conseil Municipal désigne Mme MARQUET, Mr CHAPON, Mr BEAUDOIN et Mr BERARDI.

### 2-b Constitution des commissions thématiques communautaires

Madame le Maire propose de compléter ce tableau en proposant un élu communautaire ou communal par commission thématique. L'inscription dans chaque commission n'est pas obligatoire sauf pour la CLETC.

Les réunions des commissions (hors CLETC) sont prévues le 2ème jeudi de chaque mois à 18 h 30 - pour cette raison, un élu ne peut pas siéger dans deux commissions différentes.

	<b>Représentants de JARZE VILLAGES</b>
<b>Economie-Emploi - Formation-Insertion</b>	Mr JOUSSAUME CEDRIC
<b>Aménagement du territoire -urbanisme-PLUiH - logement –numérique</b>	Mr BEAUDOIN Jean-Pierre
<b>Environnement - Energie- Mobilité - PCAET- milieux aquatiques</b>	Mr COURCELLE Michel
<b>Petite Enfance et Enfance Jeunesse</b>	Mme LEGRAND Nathalie
<b>Solidarités Actions sociales – MSAP</b>	Mme HEUVELINE Sylvie
<b>Assainissement - Patrimoine-Services techniques</b>	Mrs GOURDON Yves et EDIN François
<b>Culture - Loisirs – Tourisme</b>	BERARDI Marc
<b>Commission Locale d'Evaluation de transfert de charges (CLETC)</b>	CHAPON Dominique

**Décision du Conseil Municipal** : Le Conseil Municipal valide ces représentants aux commissions communautaires.

### **3 – CREATION D'UNE COMMISSION OU D'UN GROUPE DE TRAVAIL ADRESSAGE**

Madame le Maire informe qu'en octobre 2019 un groupe de travail constitué de deux représentants par commune déléguée avait été mis en place pour la réalisation d'un plan d'adressage. Suite aux élections municipales, il y a lieu de renouveler ce groupe de travail.

Madame le Maire rappelle que l'adressage représente un élément essentiel pour le déploiement de la fibre car pour accéder aux offres d'accès internet en très haut débit, les usagers devront renseigner leur adresse à desservir sur les serveurs d'éligibilité des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Si l'adresse est inconnue de la base nationale utilisée par les FAI, l'utilisateur pourra rencontrer des problèmes pour souscrire un abonnement alors que le réseau est déployé à proximité.

**Décision du Conseil Municipal** : Ce groupe de travail sera piloté par Mr GOURDON Yves. Mr Le MARREC et Mme CULLERIER représenteront Beauvau, Mrs EDIN et BEAUDOIN Chaumont, Mrs CHAPON et GERFAULT Jarzé et Mrs COURCELLE et GOURDON Lué.

### **4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU CENTRE SOCIAL DE JARZE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL**

Madame le Maire informe que Mme MAUMET Sophie souhaite louer un local à la commune déléguée de Jarzé, situé au centre social, 3 rue Louis Touchet, pour exercer son activité d'accompagnement psychocorporel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer :

**Entre** la Commune de JARZE VILLAGES

**Et** Madame MAUMET Sophie, 3 rue Louis Touchet, Jarzé, JARZE VILLAGES

**Entre les soussignés :**

- Madame Elisabeth MARQUET, Maire de la commune de JARZE VILLAGES agissant au nom et pour le compte de ladite commune

**d'une part,**

- Madame MAUMET Sophie dont le siège est situé 3 rue Louis Touchet, JARZE, 49140 JARZE VILLAGES

**d'autre part,**

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

La commune propriétaire, met à la disposition de Madame MAUMET Sophie, 1 bureau situé dans le bâtiment communal au n°3 rue Louis Touchet.

**Article 2 :**

Pour ce prêt à usage, Madame MAUMET Sophie s'engage à verser un loyer mensuel de 210 € la première année et 250 € les années suivantes, charges comprises, somme qui sera prélevée tous les 15 du mois. Gratuité des deux premiers mois de location (juillet et août 2020).

**Article 3 :**

Ce loyer sera révisable annuellement selon l'évolution du coût de la construction publié au JO sans toutefois pouvoir dépasser le maximum autorisé par la législation et réglementation en vigueur, l'indice de référence sera celui du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année. Ainsi le rapport de l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 sur celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 déterminera l'actualisation de la redevance due pour l'exercice 2021.

**Article 4 :**

La présente convention est conclue pour une période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2021. Elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction sauf détermination contraire de l'une des deux parties notifiée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois avant la date d'expiration de la période en cours.

La convention peut à tout moment être résiliée d'un commun accord entre les parties.

<p><b>Décision du Conseil Municipal :</b> A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à signer la convention.</p>
--

**5 – CREATION DE POSTE**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail, de l'inscription de l'agent sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur Territorial et après avis de la Commission Administrative Paritaire, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'emploi de Rédacteur Territorial. L'ancien emploi correspondant à l'ancien grade détenu par l'agent est supprimé.

Filière	Grade	Création	ET P	Date de Création	Observation
ADMINISTRATIVE	Rédacteur	1	1	25/06/2020	1 poste d'Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe supprimé au 25/06/2020

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au Budget 2020.

**Décision du Conseil Municipal :** Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

## **6 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Madame le Maire propose de fixer le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) gaz 2020 à 356 € (351€ en 2019) suite à la revalorisation de l'index pour la commune déléguée de Jarzé.

**Décision du Conseil Municipal :** Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **7 – RENOUELEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE**

Madame le Maire présente la proposition de renouvellement du photocopieur SHARP MX2640 de la mairie, par un équipement neuf multifonctions couleur KM BHC250i de toute dernière génération (la marque en grande difficulté ne pouvant plus garantir toutes les pièces du matériel actuel).

	Location + forfait pages noires et couleurs	Pages supplémentaires	
		Noir et blanc	Couleur
Budget actuel copieur mairie rdc + école	432 € HT / mois	0.003941	0.038744
Budget proposé copieur mairie rdc + école	398 € HT /mois	0.0033	0.030
Livraison, installation du BHC250i et évacuation du MX2640	250 €HT		

## **8 – INFORMATIONS DIVERSES**

- Présentation de l'aménagement du parcours santé à l'aire de loisirs de Jarzé
- Achat d'un véhicule Peugeot Expert auprès de MD Car pour un coût de 6 999 € TTC disponible courant juillet.

*Mme MAUXION prend part à la réunion à 21h10*

*Mme LINARD prend part à la réunion à 21h15*

- Une découverte à vélo de la commune déléguée de Beauvau est programmée le samedi 11 juillet à 10h. Elle est ouverte à tous les conseillers municipaux de Jarzé Villages.  
Mr BERARDI souhaite étendre cette démarche à l'ensemble du territoire de Jarzé Villages, afin de découvrir également les autres communes déléguées.
- Journées du Patrimoine : les propriétaires des bâtiments classés recevront prochainement un courrier les invitant à s'inscrire à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).  
Courant juillet, un flyer sur les journées européennes du Patrimoine des 19 et 20 septembre 2020, sera créé, puis ensuite distribué et diffusé sur les réseaux sociaux, afin de faire découvrir la richesse du patrimoine de notre territoire aux habitants de Jarzé Villages.
- Les membres de la commission économie reviennent sur leur rencontre avec 4 commerçants de Jarzé Villages. Les autres commerçants et services (personnels de santé) seront consultés prochainement, à la suite de quoi, une synthèse sera présentée à la prochaine réunion de Conseil Municipal. Concernant les artisans, un contact a été pris pendant le confinement avec un retour globalement satisfaisant.
- Communication : les élus ont reçu un plan de Jarzé Villages afin de réfléchir aux futurs circuits de distribution du bulletin municipal. Une réunion aura lieu le mardi 30 juin à 18h30 à la mairie de Jarzé.
- Le marché estival du vendredi soir a été arrêté en raison de la baisse de fréquentation depuis le déconfinement. Un projet d'un marché plus étoffé est en cours, il pourrait avoir lieu une fois par mois soit le vendredi soir, soit le samedi matin.
- Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal : 20 juillet, 14 septembre, 5 octobre, 9 novembre, 14 décembre 2020 et 11 janvier 2021.
- Deux plaquettes sont remises aux élus :
  - 1 plaquette présentant le Pôle Métropolitain Loire Angers
  - 1 plaquette présentant le Plan Climat Loire Angers

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le 20 juillet 2020 à 20h30.**